

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 340 interdisant le séjour de la ville de Djibouti au nommé Yousouf Aden.

n° 340

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 décembre 1911

Numéro JO  
n° 182 du 01/01/1912

Date du numéro  
1 janvier 1912

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi sur les récidivistes du 27 juin 1885 et notamment l'article 49 de ladite loi, promulguée dans la Colonie par arrêté du 7 décembre 1885 : Vu le jugement du Tribunal indigène du 1er degré, en date du 29 septembre 1911. lequel condamne Yousouf Aden (Darôd) à trois mois de prison et à deux ans d'interdiction de séjour,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant deux ans au nommé Yousouf Aden (Darôd). En cas de contravention au présent arrêté d'éloignement, il sera passible des peines prévues à l'article 45 du Code pénal, Art, 2, — Le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé avant sa sortie de prison.

**P. PASCAL.**